

# Des circuits courts plus présents à proximité des bassins de vie denses

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 114 • Mai 2023



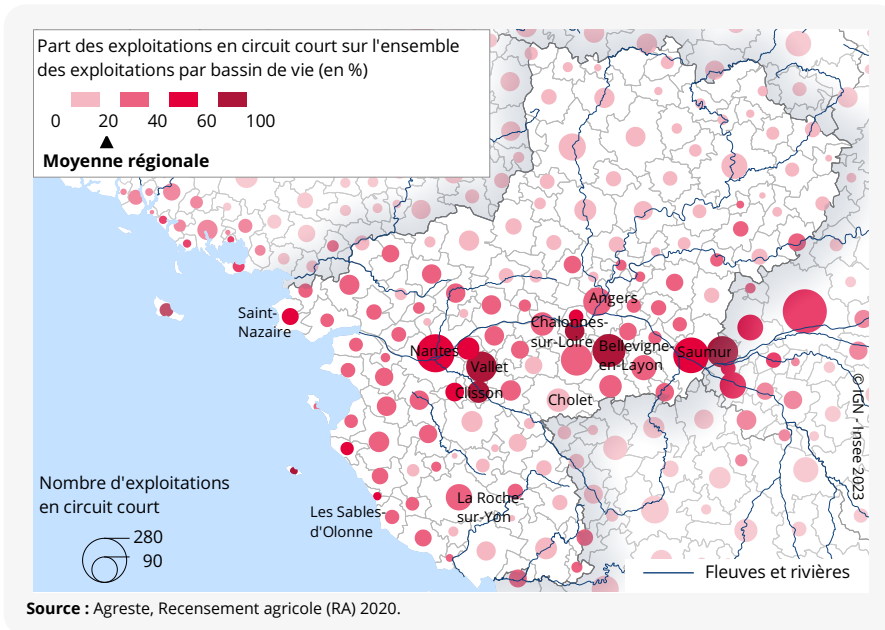
En 2020, dans les Pays de la Loire, une exploitation agricole sur cinq vend au moins un de ses produits *via* un circuit court, soit directement au consommateur, soit par le biais d'un seul intermédiaire. Ces exploitations se situent davantage en Maine-et-Loire, en Loire-Atlantique et sur le littoral. Sept sur dix vendent à la ferme et une sur trois à la restauration. La commercialisation en circuit court est très prisée par les exploitations de petite dimension économique et nécessite plus de main-d'œuvre. La viande, le vin et les légumes sont les produits principalement vendus. Les caractéristiques des exploitations dessinent cinq profils de territoires. Moins présentes dans certains bassins de vie peu denses où elles vendent surtout de la viande, elles sont au contraire deux fois plus concentrées dans d'autres territoires très denses ou à forte composante viticole.

En 2020, parmi les 5 250 exploitations agricoles ligériennes, 20 % vendent en **circuit court** contre 23 % en France métropolitaine. En dix ans, cette part augmente de 5 points dans la région. Cette hausse traduit probablement une évolution des modes de consommation et un souhait de l'acheteur de mieux connaître les conditions de fabrication des produits. L'essor des circuits courts se lit aussi à la hauteur des enjeux qu'ils soulèvent. Sur le plan environnemental, ils réduisent le transport et les gaz à effet de serre (GES) : en 2018, en France, 31 % des émissions de GES proviennent du transport de marchandises. Au niveau social, ils créent du lien entre exploitants et consommateurs. En matière économique, ils génèrent des emplois locaux et limitent les coûts de transport et de distribution. Analyser les caractéristiques des circuits courts et les spécificités territoriales fournit aux acteurs locaux des outils pour promouvoir leur développement.

## Davantage de circuits courts en Maine-et-Loire, en Loire-Atlantique et sur le littoral

Les exploitations qui vendent en circuit court sont plus présentes dans et autour des **bassins de vie** densément peuplés tels que Nantes et Angers, et sur le littoral

### ► 1. Nombre et part des exploitations en circuit court sur l'ensemble des exploitations agricoles, par bassin de vie en 2020



► **figure 1.** Plus de six exploitants sur dix vendent en circuit court dans les bassins de vie de Bellevigne-en-Layon, Chalonnes-sur-Loire, Clisson et Vallet. La proximité des consommateurs est une opportunité pour les exploitants locaux de valoriser

leur production. Si l'approvisionnement alimentaire des villes par des producteurs locaux existe depuis longtemps, il a décliné au XX<sup>e</sup> siècle avec le développement des transports et de la grande distribution. Désormais, la volonté de consommer local

En partenariat avec :

ressurgit, accompagnée par des politiques publiques notamment *via* les projets alimentaires territoriaux (PAT) ► **encadré 1.**

Dans la filière biologique, la part des exploitations en circuit court est trois fois plus élevée que dans la filière non biologique : 49 % contre 15 %, même si elle reste inférieure à celle de la France métropolitaine (respectivement 53 % et 19 %). Divers facteurs semblent favoriser ce développement. Tout d'abord, les exploitations biologiques sont plus souvent implantées dans les territoires denses où la forte présence de la population impulserait la mise en place des circuits courts. De plus, les exploitants biologiques, plus sensibles à l'environnement, ont une plus grande propension à s'engager dans une démarche d'agriculture durable et donc à faire la part belle aux circuits courts.

### Sept exploitations sur dix vendent à la ferme et une sur trois à la restauration

La vente à la ferme est le mode de vente le plus courant et le plus ancien. Dans la région, elle est nettement plus pratiquée : elle concerne 73 % des exploitations en circuit court, soit 9 points de plus qu'en France métropolitaine ► **figure 2.** Elle permet, comme toute vente directe, de fixer le prix, de dégager plus de valeur ajoutée et d'avoir un retour sur les produits et les besoins des clients.

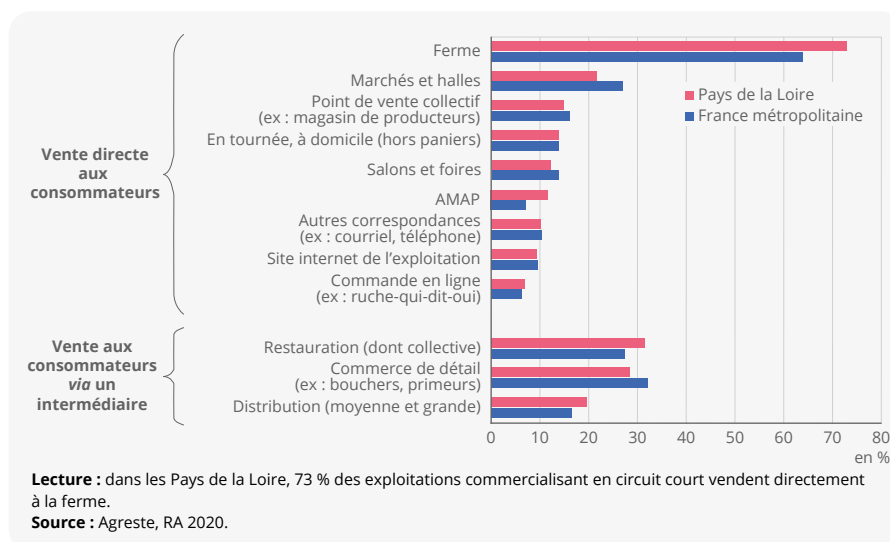
Les autres modes de vente les plus courants sont les ventes *via* un intermédiaire, à la restauration ou au commerce de détail : respectivement 32 % et 28 % des exploitations en circuit court, contre 27 % et 32 % en France métropolitaine. Enfin, la vente à la moyenne et grande distribution concerne 20 % des exploitations en circuit court dans les Pays de la Loire, 3 points de plus qu'en France métropolitaine. Par ailleurs, vendre sur les marchés est une pratique moins ancrée dans la région. Elle est réalisée par 22 % des exploitations en circuit court, soit 5 points de moins qu'en France métropolitaine. En revanche, la vente *via* les **associations pour le maintien d'une agriculture paysanne** (AMAP) est plus fréquente et regroupe 12 % des exploitations en circuit court contre 7 % en France métropolitaine.

### Surtout des petites exploitations et davantage de main-d'œuvre

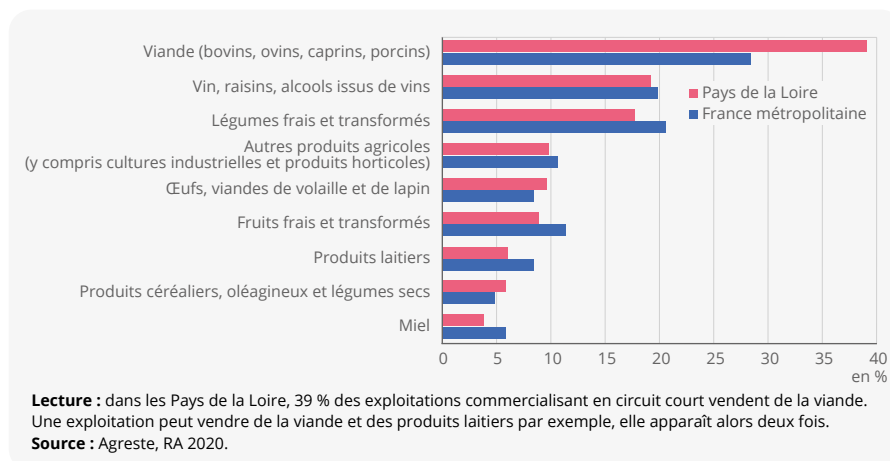
Les exploitations de petite **dimension économique** vendent plus souvent que les autres en circuit court, soit 25 % (contre 27 % en France métropolitaine). En générant plus de valeur ajoutée, les circuits courts pourraient contribuer à la viabilité de ces exploitations.

Pour autant, les circuits courts nécessitent plus de main-d'œuvre : en moyenne 3,3

## ► 2. Répartition des exploitations en circuit court selon le mode de vente en 2020



## ► 3. Répartition des exploitations en circuit court selon le type de produit en 2020



en **équivalent temps plein** (ETP) contre 1,9 en circuit long. Ce plus fort besoin en main-d'œuvre est notamment lié à la diversité des compétences requises par les circuits courts, pour la production, le conditionnement, le transport et la vente. De plus, les exploitations qui optent pour les circuits courts ont plus souvent une activité de diversification potentiellement créatrice d'emplois, telle que la transformation ou le tourisme ► **encadré 2.**

### Viande, vin et légumes : produits-phares des circuits courts

La viande (bovins, ovins, caprins et porcins), le vin et les légumes sont les principaux produits vendus en circuit court ► **figure 3.** D'un côté, 39 % des exploitations en circuit court de la région vendent de la viande, soit 11 points de plus qu'en France métropolitaine. Cette part élevée est liée au fort développement de l'élevage qui positionne la région au 2<sup>e</sup> rang national pour la production de viande, après la Bretagne. D'un autre côté, le vin est commercialisé par 19 % des exploitations en

circuit court, soit de façon comparable à la France métropolitaine (20 %). Enfin, la vente de légumes, moins fréquente en moyenne dans la région, est réalisée par 18 % des exploitations en circuit court contre 21 % en France métropolitaine. Dans les Pays de la Loire, 55 % des exploitations en circuit court transforment tout ou partie de leurs produits, contre 2 % pour les exploitations en circuit long.

### Deux fois plus de circuits courts dans les territoires très denses à forte composante viticole

Les caractéristiques des exploitations qui vendent en circuit court diffèrent selon les bassins de vie ► **figure 4,** ainsi cinq profils de territoires se distinguent ► **méthode.** Ils mettent notamment en avant le développement des ventes en circuit court dans les territoires proches de la demande (consommateur final ou restaurant par exemple). Les exploitations des bassins de vie plus éloignés de la demande s'orientent alors davantage vers des ventes en circuit long.

Dans certains bassins de vie (**profil A**), les exploitations en circuit court sont deux fois plus concentrées que dans la région (45 % contre 20 %). Ces territoires se caractérisent par une population deux fois plus dense. La proximité des consommateurs constitue une opportunité de vente, directement à la ferme (81 % des exploitations en circuit court) ou à des restaurants (44 %), eux aussi plus présents dans ces territoires. Souvent situées à la croisée de fleuves et de rivières, ces exploitations commercialisent plus souvent du vin (58 %). Ce produit, déjà mis en bouteille par le producteur, est facilement commercialisable en vente directe ou *via* un restaurant. Les exploitations qui vendent aux AMAP sont moins nombreuses dans ces bassins de vie alors même que les AMAP y sont plus présentes. Ces AMAP peuvent distribuer leur production loin de l'exploitation. Sur le littoral, par exemple, de plus nombreuses exploitations vendent auprès des AMAP. Par ailleurs, les commerces de détail et les marchés existent autant qu'au niveau régional. Cependant, la vente dans les commerces de détail est plus courante et celle sur les marchés moins fréquente. Le profil du consommateur influe également sur le type de consommation ► **pour en savoir plus**. La population plus jeune peut être plus adepte de l'usage des AMAP. Une plus forte présence de cadres et une pauvreté modérée (10,1 %) peut également offrir un contexte favorable à la vente directe et en restaurant.

### Une présence marquée des circuits courts dans des bassins de vie littoraux...

Les exploitations en circuit court sont aussi plus présentes dans les bassins de vie littoraux (**profil B**) où leur part atteint 30 %. Là aussi, la population est plus dense que dans la région et offre des opportunités plus nombreuses de vente directe à la ferme (76 % des exploitations en circuit court). Les exploitations vendent plus souvent de la viande et des légumes, respectivement 49 % et 23 % d'entre elles. L'implantation de marchés sur le territoire permet aux exploitations d'y trouver un relais de vente (29 % des exploitations en circuit court contre 22 % dans la région). Les ventes *via* les AMAP sont plus marquées, alors que les AMAP sont moins nombreuses. Les exploitants desservent peut-être d'autres bassins de vie proches. Même si les restaurants et les commerces de détail sont plus présents que dans la région, les exploitations en circuit court y commercialisent moins souvent leurs produits. Les habitants sont relativement plus âgés, ils peuvent souhaiter favoriser les exploitations locales et acheter plus fréquemment sur les marchés. Les cadres sont un peu moins nombreux qu'en

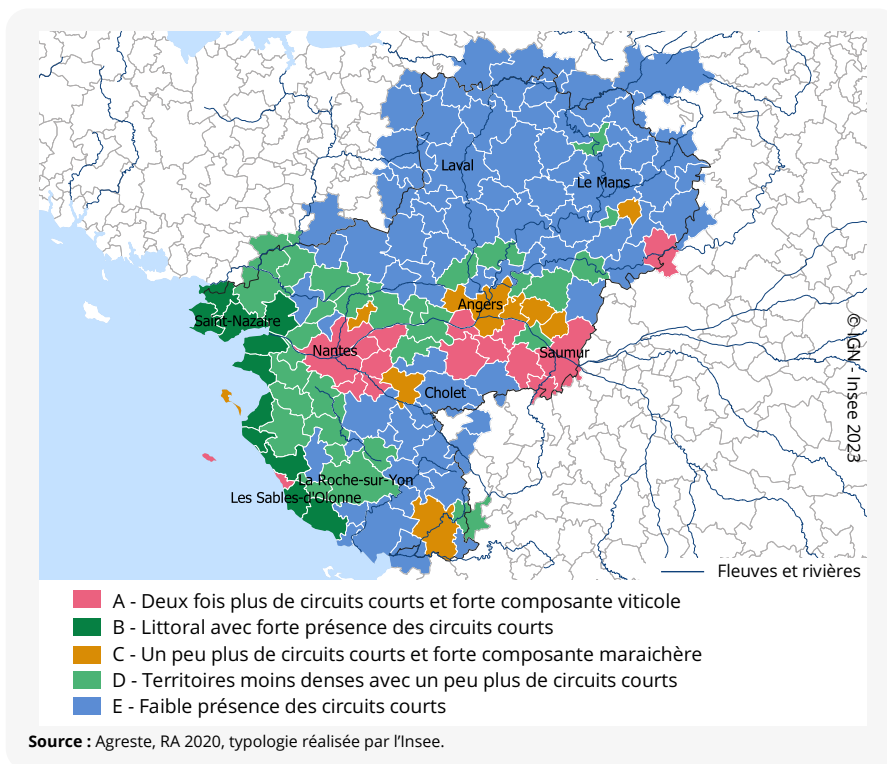
### ► Encadré 1 – Les projets alimentaires territoriaux

Les projets alimentaires territoriaux (PAT), créés en 2014, favorisent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires et soutiennent notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Les PAT jouent un rôle essentiel pour accélérer la transition agricole et alimentaire, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Ces projets ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire (collectivités territoriales, syndicats mixtes ou organismes consulaires) autour de la question de l'alimentation, en prenant en compte les dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé du territoire. Les financeurs sont multiples, telles la Draaf, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ou la Région Pays de la Loire, et visent à créer des synergies en mettant l'accent sur les bénéfices attendus.

En 2022, 32 PAT se répartissent dans les Pays de la Loire. Favoriser les circuits courts est un des objectifs de ces projets. Commercialiser par un circuit court permet de créer du lien entre le monde rural et le monde urbain, donne plus d'indépendance aux producteurs, rémunère plus équitablement le travail de la filière agricole et propose des prix accessibles à la clientèle par la réduction des commissions et des marges des intermédiaires. Le circuit court valorise aussi les produits locaux de saison et de qualité et réduit le transport des marchandises. Les PAT facilitent la mise en regard des exploitations agricoles commercialisant leurs produits en circuit court (vente directe ou *via* un intermédiaire) avec le profil de la population et les équipements présents sur le territoire. La structuration de la logistique est un des leviers pour favoriser un approvisionnement plus local et avec moins d'intermédiaires. La restauration collective, par les acteurs mobilisés, permet d'influer sur les approvisionnements de produits et la logistique.

### ► 4. Typologie des bassins de vie selon des caractéristiques des exploitations en circuit court



moyenne régionale mais ces territoires sont moins confrontés à la pauvreté (9,6 %), ce qui peut créer un contexte favorable à la vente directe.

### ... ainsi que dans des territoires à forte composante maraîchère

Avec 25 % d'exploitations qui vendent en circuit court, des bassins de vie légèrement moins denses que ceux du profil A se situent également au-dessus de la moyenne régionale (**profil C**). Les exploitations vendent plus souvent des légumes : 32 %

d'entre elles alors qu'elles ne sont que 18 % dans la région.

La vente à la ferme se fait à un niveau proche de celui de la région : 72 % des exploitations en circuit court. Les restaurants, les commerces de détail et les marchés sont autant présents que dans la région. Les ventes dans les commerces de détail et marchés ont aussi des niveaux comparables à la région. Mais la vente dans les restaurants est, quant à elle, moins marquée et concerne 22 % des exploitations en circuit court. Par ailleurs, la moindre présence des AMAP se répercute sur les ventes qui y sont moins nombreuses.

Pourtant la présence d'exploitations productrices de légumes pourrait encourager cette forme de vente.

## Des territoires peu denses également avec des circuits courts

D'autres bassins de vie (**profil D**) possèdent une part d'exploitations en circuit court un peu plus élevée (24 %). Pourtant, la densité de population y est plus faible que dans la région. La présence d'une population ouvrière mieux répartie sur le territoire peut inciter à développer des marchés locaux et à valoriser les exploitations de proximité. Ces exploitations vendent plus souvent de la viande : 48 % d'entre elles. La part des exploitations en circuit court qui vendent à la ferme est identique à la région. Les marchés et les AMAP y sont également aussi fréquents. Si la vente *via* les marchés est comparable au niveau régional, celle dans les AMAP est plus élevée. Les restaurants et les commerces de détail sont moins présents que dans la région. Ainsi, les exploitations en circuit court y vendent moins souvent leurs produits.

## Moins d'exploitations en circuit court dans des bassins de vie peu denses

Les exploitations qui vendent en circuit court sont moins présentes dans des bassins de vie (**profil E**) principalement situés en Mayenne, dans la Sarthe et en Vendée : elles y constituent 12 % des exploitations. La faible densité de population dans ces territoires réduit les opportunités de vente. Certains bassins de vie comme Cholet, Laval et Le Mans, pourtant de densité plus forte, proposent moins les ventes en circuit court. La présence d'un tissu industriel agroalimentaire pourrait inciter la population à consommer des marques locales vendues en circuit long. Ces exploitations vendent plus souvent de la viande (bovins, ovins, caprins et porcins) : 51 % d'entre elles.

### ► Définitions

Un **circuit court** est un mode de vente directe entre producteur et consommateur ou indirecte *via* un seul intermédiaire.

Le **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants de : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs, culture et transports. Ce zonage a été revu en 2022.

Les **associations pour le maintien d'une agriculture paysanne** (AMAP) sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique en créant un lien direct entre les agriculteurs et les consommateurs.

La **dimension économique** des exploitations est évaluée par la production brute standard (PBS). Elle est calculée à partir de coefficients moyens appliqués aux surfaces et cheptels sur la période 2015-2019. Elle permet de classer les exploitations en micros (PBS < 25 000 €), petites (PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €), moyennes (PBS comprise entre 100 000 € et 250 000 €) et grandes (PBS > 250 000 €).

Le nombre moyen de main-d'œuvre en **équivalent temps plein** correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an. Il inclut les exploitants, les salariés, la main-d'œuvre familiale et celle saisonnière, mais pas les prestations externalisées.

### ► Encadré 2 – Le tourisme à la ferme

Dans les Pays de la Loire, 670 exploitations agricoles pratiquent une activité de tourisme, soit 2,5 % des exploitations contre 3,4 % en France métropolitaine. Les exploitations « touristiques » sont réparties sur l'ensemble de la région. Les activités concernent l'hébergement, la restauration (table d'hôte, ferme auberge), les loisirs (promenade à cheval, etc.) et les services sociaux ou éducatifs (ferme pédagogique, médiation animale, etc.). Plus de la moitié de ces exploitations pratiquent de l'hébergement (370 exploitations), combiné avec de la restauration dans 9 % des cas. La restauration à la ferme garde une place modeste dans la région (50 exploitations). Deux tiers des fermes auberges ont un hébergement associé. Par ailleurs, les viticulteurs ont plus fréquemment une activité d'hébergement.

Les activités de loisirs et les services éducatifs sont bien présents dans la région (270 et 115 exploitations). La ferme est un lieu proche de la nature qui permet d'offrir notamment des activités de médiation animale, source de bien-être, réduisant le stress, améliorant l'autonomie, favorisant les liens sociaux. Dans les exploitations, l'activité de tourisme est souvent associée à l'élevage de chevaux (15 % des haras). Sans surprise, la promenade à cheval est alors l'activité la plus souvent proposée.

L'activité touristique de l'exploitation facilite la vente des produits de la ferme. Ainsi, les exploitations avec une activité de tourisme commercialisent plus fréquemment en circuit court (35 % contre 20 % pour l'ensemble des exploitations), notamment celles qui font de la restauration (65 %) et qui proposent des services éducatifs (49 %).

La vente à la ferme est moins présente : 65 % des exploitations en circuit court. Rapportés à la population, restaurants, marchés, commerces de détail et AMAP sont moins nombreux que dans la région. Quant aux ventes en circuit court dans ces lieux, elles sont inégales : moins fréquentes dans les restaurants (20 %), plus fréquentes dans les marchés et à un niveau comparable à celui de la région dans les commerces de détail et les AMAP. Les habitants, consommateurs potentiels de produits en circuit court, sont un peu plus âgés et plus souvent pauvres : 11,5 % d'entre eux contre 10,7 % dans la région. Enfin, les ouvriers sont plus nombreux, contrairement aux cadres. ●

Isabelle Delhomme,  
Louisa Hamzaoui (Insee), Odile Grosmesnil (Draaf)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Méthode

Les cinq profils de bassins de vie sont construits par une analyse en composantes principales suivie d'une classification ascendante hiérarchique. Ces méthodes permettent de regrouper les bassins de vie qui se ressemblent sur certaines caractéristiques des exploitations qui vendent en circuit court (part dans l'ensemble des exploitations, part des divers modes de vente (ferme, restaurants, AMAP, etc.), nombre moyen d'ETP, etc.). Les variables utilisées sont listées dans le fichier des données de l'étude.

### ► Pour en savoir plus

- **Grosmesnil O. et al.**, « Une exploitation ligérienne sur cinq commercialise ses produits en circuits courts : principalement de la viande, du vin et des légumes », *Agreste Pays de la Loire*, avril 2023.
- « Nantes métropole : une agriculture préservée, de nouveaux modèles à conforter », *Les synthèses de l'Auran* n° 81, septembre 2022.
- **Loisel J-P. et al.**, « La consommation alimentaire en circuits courts : enquête nationale », Programme CODIA, 2015.
- **Dedieu M-S. et al.**, « Les exploitations en agriculture biologique : quelles performances économiques ? » in *Les acteurs économiques et l'environnement*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- **Aubry C., Chiffolleau Y.**, « Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles », *Innovations Agronomiques*, INRAE, 5, p. 53-67, hal-01197823, 2009.

